



CC du Pays de Duguesclin (Siren : 242200673)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Broons
Arrondissement	Dinan
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	20/12/1993
Date d'effet	20/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Henri FRANCOIS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22250 BROONS
Téléphone	02 96 84 72 75
Fax	02 96 84 67 90
Courriel	cdc.duguesclin@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 225
Densité moyenne	39,96

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Broons (212200208)	2 985
22	Eréac (212200539)	651
22	Lanrelas (212201149)	880
22	Mégrit (212201453)	754
22	Rouillac (212202675)	368
22	Sévignac (212203376)	1 141
22	Trédias (212203483)	519
22	Trémeur (212203699)	705
22	Yvignac-la-Tour (212203913)	1 222

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Contrôle intercommunal des installations autonomes d'assainissement existantes, rénovées ou nouvelles dans le cadre d'un service public pour l'assainissement non collectif (SPANC).</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Sont reconnus comme d'intérêt communautaire, le portage et l'animation d'opérations collectives de type PLH (programme local de l'habitat) et OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) &lt;br&gt; - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Politique de l'eau : est reconnu comme d'intérêt communautaire le soutien aux opérations collectives de reconquête de la qualité de l'eau. Contrôle intercommunal des installations autonomes d'assainissement existantes, rénovées ou nouvelles dans le cadre d'un service public pour l'assainissement non collectif (SPANC).</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Aménagement (en création et extension), entretien, gestion et promotion des espaces d'activités d'intérêt communautaire. Sont considérés comme d'intérêt communautaire : - les espaces d'activités intercommunaux gérés par la communauté, à savoir ceux du Châlet, du Pilaga et de la gare de Broons, ainsi que celui des Dineux à Trémeur ainsi que leur extension</i></li> </ul>

éventuelle future. - toute nouvelle création et extension d'espace d'activité à vocation industrielle, commerciale, artisanale, tertiaire et touristique de plus de 2 ha d'emprise totale.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Les actions de développement économique d'intérêt communautaire recouvrent : - Acquisitions foncières et aménagement-viabilisation des terrains pour les espaces d'activités - Réalisation et gestion des équipements ou infrastructures nécessaires au développement des espaces d'activités en matière de voirie, assainissement, énergie et télécommunications - Acquisitions, rénovation, construction, location et vente d'immeubles et équipements à usage économique. Aides directes et indirectes aux entreprises autorisées par la loi pour les entreprises de production et de service aux entreprises. Hors espaces d'activités, les autres entreprises sont de responsabilité communale. Animation et promotion économique du territoire. Participation à des structures ou opérations collectives en faveur du développement et de l'emploi. Adhésion aux structures intercommunales ou départementales à vocation économique Appui au développement touristique : participation au Pays touristique animation et promotion touristique du territoire.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs  
Création, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont actuellement considérées comme d'intérêt communautaire : - la piscine de Broons, - la médiathèque intercommunale de Broons.

- Activités péri-scolaires

Politique Enfance - Jeunesse Les activités d'intérêt communautaire en matière d'enfance-jeunesse concernent : - le multi accueil et le RAM hébergés dans la maison de l'enfance de Broons, - l'accompagnement des programmes et services contractualisés avec les organismes et collectivités oeuvrant à des actions collectives et intercommunales en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Information et Communication Edition d'un journal d'information intercommunal et brochures thématiques en lieu avec les activités de la communauté, Site et publication Internet Participation ou contribution à des manifestations de communication et de promotion du territoire.

- Activités sportives

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Etudes et programmation

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Le domaine d'intervention de la communauté de communes s'étend sur l'ensemble des voies communales et des chemins ruraux, y compris les voies des zones d'activités communautaires. Il s'agit seulement du domaine public, ouvert à la circulation générale et aménagé, il comprend les voies revêtues exclusivement. Sont exclus du domaine d'intervention : - les voies départementales et nationales, - la voirie urbaine, le périmètre aggloméré de chaque commune a été défini ainsi, généralement les panneaux d'agglomération ou à défaut la limite des propriétés bâties, contiguës constituent la délimitation de ce périmètre, - les chemins d'exploitation communaux ou privés - les chemins non goudronnés - les voies goudronnées non inscrites dans le domaine public communal.

#### Développement touristique

- Tourisme

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

#### Autres

- Autres

**Adhésion à des groupements**

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	SYNDICAT du BASSIN VERSANT DU LAC DE JUGON (200020436)	SM fermé	17 688
22	S.MI. DE L' ARGUENON-PENTHIEVRE (252202122)	SM fermé	51 374
22	S.MI. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN (252203492)	SM ouvert	92 185
22	Syndicat Mixte de portage du Sage Rance Frémur Baie de Beaussais (200016103)	SM ouvert	78 378
22	S.MI. DES DECHETS DES PAYS DE LA RANCE ET DE LA BAIE (252203195)	SM fermé	275 190

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)